

2° Du travail simplifié de la forge, qui suffit pour resserrer les pores de l'acier sur le taillant des lames sans leur faire subir les mauvaises chances du corroyage qu'exigent les lames pleines ;

3° De ce que dans l'opération de la trempe, la lame étant d'une épaisseur à peu près égale, le taillant n'est plus sujet à recevoir des coups de feu comme dans la fabrication usitée.

L'application des dos postiches n'est pas nouvelle. Plusieurs essais de ce genre de fabrication ont été faits tantôt en fer, tantôt en cuivre ; mais ces essais sont restés infructueux. Ces fabrications étaient assez anormales ; l'émoulage se faisait en long, au lieu de se faire en travers. La lame coupait moins bien, et nous pensons que ce procédé offrait peu ou point d'économie. Les dos en fonte douce employés par *M. Picault* nous semblent avoir résolu ce problème d'une manière heureuse. Nous ferons cependant cette observation, qu'il est à craindre que la jointure du dos et de la lame des rasoirs de *M. Picault* ne retienne l'humidité et ne s'oxyde au bout d'un certain temps. Cette observation serait applicable, d'ailleurs, à tous les rasoirs à dos postiche ; mais, dans l'usage, il suffirait de prendre quelques soins pour éviter cet inconvénient.

En définitive, vos comités des arts mécaniques et économiques ont l'honneur de vous proposer de remercier *M. Picault* de sa nouvelle communication, et d'insérer le présent rapport dans le *Bulletin* de la Société.

Signé BARRE, rapporteur.

Approuvé en séance, le 24 août 1853.

GLACIÈRES.

RAPPORT fait par *M. E. de Silvestre*, au nom du comité des arts économiques, sur les glaciers de *M. Guebhard*, rue Saint-Lazare, 23.

Messieurs, *M. Guebhard* vous a adressé la description de deux glaciers qu'il a vu employer avec avantage en Amérique, et qu'il lui a paru utile d'importer en France à cause de leur construction très-simple et très-économique.

Une des glaciers, qui n'est, à proprement parler, qu'un garde-manger destiné à servir, pendant les chaleurs, à la conservation des substances alimentaires, consiste en deux tonneaux d'inégale grandeur placés l'un dans l'autre ; un vide de quelques centimètres, ménagé entre leurs parois, est rempli de charbon, et le tonneau intérieur, divisé en plusieurs compartiments, contient la glace et les provisions à conserver.

Ce système, qui n'a rien de nouveau, a déjà été décrit dans votre *Bulletin* de l'année 1825, p. 151.

Quant à la glacière fixe dont M. *Guebhard* vous a envoyé la description, elle est d'une simplicité telle, que, en admettant qu'elle donne des résultats satisfaisants, il semble difficile d'en imaginer une autre plus économique. En effet, elle consiste en une excavation conique de 5 mètres de diamètre sur 2 de profondeur, et au fond de laquelle on pratique un puisard destiné à l'écoulement des eaux de fusion, le tout sans maçonnerie. Ce puisard est recouvert de rondins de 8 à 10 centimètres de diamètre.

On garnit de paille les parois de l'excavation; puis on emmagasine la glace avec les précautions ordinaires, et de manière à ce qu'elle forme, au-dessus du sol, un cône de 2 mètres de hauteur.

Alors on jette à la pelle, sur cette masse de glace, une couche de balles d'avoine ou de blé de 5 centimètres d'épaisseur, et on recouvre le tout avec de la paille.

M. *Guebhard* recommande de construire cette glacière soit dans une cave, soit dans une mesure, soit, à défaut de ces abris, sous un toit arrondi qu'on forme avec des perches et qu'on recouvre de chaume. Une ouverture en manière de mansarde est ménagée vers le nord, et est garnie d'une porte qui n'est autre chose qu'un paillason épais.

M. *Guebhard* indique aussi la nature du sol qui convient à cette sorte de glacière; mais il ne dit rien des frais occasionnés par son établissement, ni de la quantité de glace qui peut y être conservée d'une année à l'autre. Il ne dit pas non plus qu'il ait construit, en France, des glaciers de ce genre et qu'elles y aient réussi.

Quoi qu'il en soit, il faut savoir gré à M. *Guebhard* d'avoir, dans un but d'utilité publique, renoncé aux avantages que pouvait lui assurer la prise d'un brevet d'importation, et d'avoir publié et distribué gratuitement, à son retour d'Amérique en 1832, le dessin et la description de ses glaciers. Pourtant, M. *Guebhard* aspirant aujourd'hui aux récompenses que la Société décerne à ceux qui font ou propagent des découvertes utiles à l'industrie, votre comité a l'honneur de vous proposer, Messieurs, d'adresser des remerciements à M. *Guebhard*, mais en l'engageant à compléter son intéressante communication, et à remplir, ce qui lui sera facile, les conditions du programme de prix publié en 1845, sauf, à votre comité, à vous faire ultérieurement un rapport plus explicite sur la glacière en question.

Signé E. DE SILVESTRE, rapporteur.

Approuvé en séance, le 24 août 1853.